



Garantir la gestion durable des forêts communales

Position des Communes forestières des Hautes-Alpes

Les élus des Communes forestières *des Hautes-Alpes*, à l'unanimité :

CONSIDERANT QUE :

- la réduction des effectifs de terrain de l'Office national des forêts (ONF), ne permet d'ores et déjà plus, ni l'application du régime forestier ni la garantie de la gestion durable des forêts dans plusieurs de nos communes ;
- les annonces faites au Président de la Fédération nationale des Communes forestières (FNCOFOR) par les cabinets des ministres de l'agriculture, de la transition écologique et de la cohésion des territoires, n'amélioreront pas cette situation, en particulier :
 - o que l'ONF devra supprimer 95 ETP par an de 2021 à 2025,
 - o que les communes forestières devront trouver les modalités de paiement d'une contribution supplémentaire de 7,5 millions d'€ en 2023, 10 millions d'€ en 2024 et 10 millions d'€ en 2025 ;
- les communes rencontrent de plus en plus de difficultés de fonctionnement à l'heure où la dotation globale de fonctionnement diminue et où les communes ont été impactées par la crise sanitaire ;
- la forêt et la filière bois apportent de nombreux bénéfices pour l'économie, l'emploi local, l'environnement, le changement climatique, la biodiversité, le tourisme, la chasse... ;
- les conclusions des rapports Cattelot, du travail du Sénat de Mme Loisier, de la mission interministérielle de 2019 et des propositions issues du Manifeste des Communes forestières en 2019, toujours restées sans réponse ;
- le très faible enjeu financier du fonctionnement réaliste de l'ONF au regard du budget de l'Etat et des enjeux de la forêt et de la filière bois en France ;

CONSIDERANT les discours tenus par les représentants de l'Etat :

- Emmanuel MACRON : « la forêt, de par toutes ses ressources, mérite toute notre attention »
- Julien DENORMANDIE: « je ferai tout pour que la forêt soit reconnue à sa juste valeur, je suis un forestier »
- Bruno LE MAIRE: « en ce qui concerne le plan de relance, une part non négligeable devra être fléchée dans la filière forêt-bois »

Après en avoir délibéré, les élus des Communes forestières des Hautes-Alpes

COMMUNES FORESTIÈRES DES HAUTES-ALPES

Avenue Justin Gras · 05200 Embrun · Tél. 04 92 23 49 41

contact05@communesforestieres.org · www.ofme.org/communes-forestieres

S'OPPOSENT aux propositions suivantes qui sont purement et simplement inacceptables par les communes :

- la poursuite du fonctionnement actuel de l'ONF, dont le modèle économique n'est plus crédible ;
- la poursuite de la réduction des effectifs de terrain de l'ONF conduisant à une réduction des services de l'ONF auprès des communes ;
- de payer plus alors que les propositions des communes forestières d'évolution de ce service public, consignées dans le « Manifeste des Communes forestières » n'ont pas été considérées par l'Etat ;

DEMANDENT que

- l'Etat redéfinisse enfin l'ambition politique qu'il se donne pour la mise en œuvre de sa politique nationale forestière ;
- l'Etat assume financièrement son rôle de garant de l'intérêt général des forêts ;
- l'Etat mette en place, avec les moyens afférents, et en s'appuyant sur les élus, un véritable service public qui serve à toutes les filières, qui serve pour la population et qui bénéficie au climat.